

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2017 à 20 HEURES

Présents : Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Stéphane CORNUAUD. Laurent BONNIN. Isabelle MACAUD. Philippe GAILLARD. Dominique BERNARD. Margaret JOYCE. Dorine BARBEAU.

Absents excusés : Mauricette BERNARD (pouvoir donné à Laëtitia COURTIOUX) Julien VIDARD (pouvoir donné à Philippe GAILLARD)

Secrétaire de séance : Dorine BARBEAU.

Décisions du Conseil Municipal :

- 1) Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec M. Franck Beauchamp pour la mise à disposition de sa réserve incendie à Queue d'Ageasse afin d'assurer au mieux la couverture incendie de ce village.
- 2) Suite à une demande de subvention faite par le collège de Sauzé-Vaussais pour le voyage en Espagne des élèves de 3^{ème} (dont 4 de la commune), le Conseil Municipal décide de verser 20 € par enfant sur présentation d'un justificatif de participation et de paiement du voyage.
- 3) Le devis des ETS Blanchard de Civray pour l'homologation du tracteur tondeuse est accepté pour un montant de 1300 € HT.
- 4) Les animations pour le 4 juin (baudets du Poitou) et pour le 14 juillet (cabaret) sont retenues, les devis sont acceptés.
- 5) Mme Isabelle Macaud représentera la commune au sein de la nouvelle grande communauté de communes dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- 6) Commission Intercommunale des impôts directs de la nouvelle Communauté de Communes : Mme Laëtitia Courtioux est désignée comme déléguée titulaire et M. Michel Poupard comme délégué suppléant.
- 7) Concernant les travaux prévus dans les anciens bâtiments scolaires, le plan de financement a été revu et accepté afin d'affiner les montants des subventions (6797 € pour la DETR, et 6700 € pour le contrat de ruralité). Le Conseil accepte

de faire repeindre les murs intérieurs de la grande salle de classe avant le déménagement de la bibliothèque.

8) Après avoir négocié avec Orange, le nouveau devis pour le déplacement des poteaux sur le parking de Queue d'Ageasse est accepté pour 1832.42 € TTC. Le devis des 3 MMM d'un montant de 1003.86 € TTC est également accepté pour réaliser la barrière en bois du parking.

9) Les devis de l'entreprise Contival pour la réalisation d'un trottoir rue des aubépines (3806.76 € TTC) et d'une banquette béton côté rue (959.09 € TTC) sont rejetés.

Le Conseil décide de limiter la circulation et le stationnement sur la place devant la salle associative aux seuls véhicules de secours et de service.

QUESTIONS DIVERSES :

La prochaine réunion « communication » est prévue le vendredi 10 mars 2017 à 15h.

La séance est levée à 22h25.

Laëtitia Courtioux

Maire de Lorigné



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Laëtitia Courtioux", is written over the official seal.